

## REGLEMENT COMPLET JEU « Le Grand jeu – Le Grand Léjon »

### ARTICLE 1 : ORGANISATION

LE GRAND LEJON, société par action simplifiée dont le siège est situé ZA Beaufeuillage – 22520 BINIC-ETABLES-SUR-MER, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Saint-Brieuc sous le numéro 379492457, organise un jeu avec obligation d'achat intitulé « Le Grand jeu – Le Grand Léjon » pour tout achat de nos produits effectué du 01/07/2022 à 9 heures au 31/08/2022 jusqu'à minuit, dans les magasins participants. La date limite des inscriptions sur le site au dimanche 18 septembre 2022 à minuit. <https://legrandlejon.com/LeGrandJeu>.

*(Cette adresse est une adresse de contact permettant aux participants d'effectuer toute demande relative à l'organisation ou à la participation au présent jeu.)*

### ARTICLE 2 : CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le jeu est ouvert à toute personne physique majeure résidant en France Métropolitaine (Hors Corse) ayant la capacité juridique. Ne peuvent participer au jeu, les membres du personnel de la société Le Grand Léjon, leur famille et conjoint (mariage, P.A.C S. ou vie maritale reconnue ou non) ainsi que les fournisseurs et leur famille ayant travaillé sur le projet.

Le remboursement des frais de connexion engagés pour la participation au jeu se fera dans la limite de 3 minutes de connexion, sur la base du coût de communication locale au tarif France Telecom en vigueur lors de la rédaction du présent règlement (soit 1.40 € la minute). Les participants ne payant pas de frais de connexion liés à l'importance de leurs communications (titulaires d'un abonnement « illimité », utilisateurs de câble, ADSL...) ne pourront prétendre de remboursement. Le remboursement se fera sur simple demande écrite à la société Le Grand Léjon. Les participants doivent indiquer lisiblement leur nom, prénom, adresse complète, et joindre impérativement à leur demande un R.I.B ainsi que la photocopie de la facture justificative, avec les dates et heures de connexion clairement soulignées. Le défraiement des frais de demande de remboursement se fera sur la base d'une lettre simple de moins de 20 grammes, affranchie au tarif économique.

Toute inscription, incomplète, frauduleuse et/ou non conforme au présent règlement, et/ou comportant des informations inexacts ne pourra être prise en compte et entraînera la nullité de la participation.

Les informations relatives à l'âge du participant et à sa capacité juridique pourront être vérifiées par tout moyen laissé à la libre appréciation de l'organisateur avant l'attribution définitive du lot. Dans le cas où la participation au jeu serait considérée comme nulle, le lot ne sera pas remis en jeu.

### ARTICLE 3 : RELAIS DU JEU

Ce jeu se déroulera dans les magasins participants à l'opération en France métropolitaine (Hors Corse).

### ARTICLE 4 : MODALITES DU JEU

#### Pour participer :

Acheter un produit Le Grand Léjon dans l'un des magasins participants (exemple des produits concernés : rillettes de bar au yuzu 90, rillettes de maquereau 170g, P'tit Dip de saumon citron et aneth 130g, soupe de poissons riche en poissons 40% 460 et 740g, soupe de poisson 460 et 740g, bisque de homard 460 et 740g, brandade de morue 300 et 700g, parmentier de saumon 300 et 700g, tartinable frais de Saint-Jacques citron vert et fondue de poireaux 150g, Guacamole 180g, etc.)

#### Pour vous inscrire :

Se connecter sur le site <https://legrandlejon.com/LeGrandJeu>

## Compléter le formulaire

Il est important de bien compléter le formulaire d'inscription en remplissant tous les champs obligatoires (Nom, prénom, adresse e-mail, numéro de téléphone, adresse postale (avec code postal et ville, magasin d'achat (Enseigne), code postal du magasin). Un formulaire incomplètement rempli ne pourra donner lieu à la distribution du lot si le joueur est tiré au sort.

## Le tirage au sort

Le tirage au sort sera effectué dans un délai de 4 semaines à compter de la date de fin du jeu concours (le 31/08/2022). Le tirage au sort se déroule en deux temps :

- Un premier sera effectué dans chacun des 100 magasins partenaires pour les lots 3 à 102. Un gagnant sera donc désigné par magasin.
- Un deuxième sera effectué sur l'ensemble des joueurs y compris les gagnants du premier tirage. Il concernera les lots 1 et 2.

## IMPORTANT :

Une fois cette demande enregistrée sur notre site et dans le cas d'un tirage au sort gagnant, le lot sera définitivement attribué et retiré de la liste des cadeaux mis en jeu. Toute tentative de fraude et notamment de réclamer plusieurs fois un lot fera l'objet de poursuites judiciaires.

Merci de conserver le ticket de caisse ou la preuve d'achat jusqu'à l'obtention de votre lot. Nous nous octroyons le droit de vous demander d'envoyer ce dernier en cas de nécessité de preuve.

## ARTICLE 5 : LES DOTATIONS

Le Jeu " Le Grand jeu – Le Grand Léjon" est doté des 102 lots suivants :

**1<sup>er</sup> lot** : Un vélo (V.T.C) ville électrique ELOPS 120 E et un casque vélo ville BOL 500 bleu foncé de notre partenaire Décathlon Trégueux, 1 rue Claude Sautet, 22950 Trégueux. La livraison du lot sera offerte à votre domicile ou dans un magasin Décathlon à proximité. Ce lot a une valeur de 938€ TTC.

**2<sup>ème</sup> lot** : un séjour en thalasso pour 2 personnes chez notre partenaire Thalazur sur un court séjour d'1 nuit et de 4 soins dont 1 modelage d'une valeur de 614€ TTC. Ce séjour est valable dans leurs établissements de Oustreham, Carnac, Royan, Port-Camargue et Antibes.

**3<sup>ème</sup> lot au 102<sup>ème</sup> lot** : Sélection découverte de produits Le Grand Léjon (1 pot de rillettes de maquereau 170g, 1 pot de rillettes de haddock au pommeau de Bretagne 90g, 1 P'tit Dip de sardines aux épices 130g, 1 émietté de thon, olives et pignons de pin 170g et d'un sachet de toasts de baguette 150g) d'une valeur de 21,50€ TTC.

Les dotations gagnées ne pourront en aucun cas être échangées contre leurs valeurs en espèces ou contre toute autre dotation de biens ou services. La Société Le Grand Léjon ne saurait être tenue responsable de l'utilisation ou de la non-utilisation, voire du négoce, des lots par les gagnants. En cas de force majeure, la société organisatrice se réserve le droit de remplacer le lot gagné par un lot de nature et/ou de valeur équivalente. La dotation est nominative, non commercialisable et ne peut pas être attribuée ou cédée à un ou des tiers.

## ARTICLE 6 : OBTENTION DES DOTATIONS

Les gagnants recevront leur dotation dans un délai maximum de 3 mois à compter de la date de fin du jeu (31/08/2022).

La société Le Grand Léjon ne saurait être tenue responsable de l'impossibilité d'attribution des lots en cas d'adresse électronique et/ou postale saisie de manière erronée ou incomplète ou de changement d'adresse non communiqué.

La Société Organisatrice fera ses meilleurs efforts afin de contacter le gagnant. En cas de non-réponse de la part d'un gagnant dans un délai d'un mois à compter de sa première notification de gain, ce dernier sera considéré comme ayant renoncé à sa dotation. La dotation sera alors définitivement supprimée.

En cas de réclamation sur l'une des dotations, il convient de contacter l'entreprise :

- par courrier électronique via la rubrique « nous contacter » sujet : contact communication, sur le site internet [www.legrandlejon.com](http://www.legrandlejon.com)
- par courrier à l'adresse suivante : LE GRAND LEJON - ZA Beaufeuillage – 22520 BINIC-ETABLES-SUR-MER

## **ARTICLE 7 : RESPONSABILITÉ DE LA SOCIÉTÉ ORGANISATRICE**

L'entreprise décline toute responsabilité pour tous les incidents et/ou accidents qui pourraient survenir pendant la durée de jouissance des dotations attribuées. La Société Organisatrice ne saurait encourir une quelconque responsabilité si, en cas de force majeure, d'événements indépendants de sa volonté ou de nécessité justifiée, elle était amenée à écourter, prolonger, reporter, modifier ou annuler le Jeu.

La Société Organisatrice ne saurait être tenue pour responsable de tout fait qui ne lui serait pas imputable (en cas de mauvais acheminement du courrier, de mauvais fonctionnement des lignes téléphoniques, de défaillance technique rendant impossible la poursuite du Jeu, d'interruption des communications téléphoniques, des dysfonctionnements du réseau Internet empêchant le bon déroulement du Jeu, des interruptions, des délais de transmission des données, des défaillances de l'ordinateur du participant ou tout autre problème lié aux réseaux de communication...).

Les participants doivent prendre toutes les mesures adéquates de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique contre toute atteinte. La connexion de toute personne au site et la participation au jeu se fait sous la seule, unique et entière responsabilité du joueur. Il est rigoureusement interdit, par quelque procédé que ce soit de modifier ou de tenter de modifier les dispositifs de jeux proposés, notamment afin d'en modifier les résultats ou tout élément déterminant l'issue d'une partie et les gagnants d'une partie.

L'entreprise se réserve le droit d'exclure et de poursuivre en justice toute personne qui aurait tenté de tricher ou de troubler le bon déroulement du jeu. Un gagnant qui aurait triché sera de plein droit déchu de tout lot. La Société Organisatrice ne saurait par ailleurs être tenue pour responsable des dommages liés à la jouissance de la dotation. La Société Organisatrice ne sera en aucun cas tenue pour responsable d'un dysfonctionnement ou d'une mauvaise prestation des lots proposés.

## **ARTICLE 8 : FRAUDES**

La participation au jeu implique l'acceptation pleine et entière de son présent règlement. Toute fraude, ou tentative de fraude, manifestée par un commencement d'exécution et commise en vue de percevoir indûment un lot, le non-respect du présent règlement, ou toute intention malveillante tendant à perturber le déroulement du jeu, donnera lieu à des poursuites judiciaires. En cas de réclamation à ce titre, il appartient au(x) participant(s) d'apporter la preuve qu'ils ont adopté un comportement conforme au présent règlement avec leur ticket de caisse. L'entreprise se réserve le droit de demander à tout moment le ticket de caisse comme justificatif et preuve d'achat effectué du 01/07/2022 au 31/08/2022.

## **ARTICLE 9 : RECLAMATION**

Toute réclamation doit faire l'objet d'une demande écrite par :

- par courrier électronique via la rubrique « nous contacter » sujet : contact communication, sur le site internet [www.legrandlejon.com](http://www.legrandlejon.com)
- par courrier à l'adresse suivante : LE GRAND LEJON - ZA Beaufeuillage – 22520 BINIC-ETABLES-SUR-MER

Les contestations et réclamations écrites relatives au jeu ne seront plus prises en compte passé un délai de deux semaines après la clôture du jeu.

## **ARTICLE 10 : INFORMATIQUE ET LIBERTÉ**

Les gagnants acceptent par avance l'utilisation de leur nom, adresse pour que Le Grand Léjon puisse envoyer leur lot.

Conformément à la Loi informatique et Liberté du 6 janvier 1978, les coordonnées des participants pourront être traitées par traitement automatisé. Les données personnelles collectées sont nécessaires à l'organisation du Jeu et à l'attribution des gains aux gagnants. Elles sont exclusivement destinées à la Société Organisatrice dans le cadre du Jeu et ne seront pas utilisées à d'autres fins. Conformément aux articles 38 et suivants de ladite loi, les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification et de radiation des données les concernant sur simple demande écrite adressée à l'adresse suivante : LE GRAND LEJON - ZA Beaufeuillage – 22520 BINIC-- ETABLES-SUR-MER. Les timbres liés à la demande de suppression ou de rectification des données personnelles ne seront pas remboursés.

## **ARTICLE 11 : REGLEMENT DU JEU**

Le présent règlement est déposé chez *SCP MOREAU PASQUET, 16 quai Armez, Le Légué, Le Carré Rosengart, 22000 SAINT-BRIEUC* et sera consultable pendant toute la durée du jeu à l'adresse électronique sur [www.legrandlejon.com/LeGrandJeu](http://www.legrandlejon.com/LeGrandJeu)

Le règlement peut aussi être adressé gratuitement à toute personne en faisant la demande avant la date de clôture du jeu :

- par courrier électronique via la rubrique « nous contacter » sujet : contact communication, sur le site internet [www.legrandlejon.com](http://www.legrandlejon.com)
- par courrier à l'adresse suivante : LE GRAND LEJON - ZA Beaufeuillage – 22520 BINIC-- ETABLES-SUR-MER

Les timbres liés à la demande écrite d'une copie du règlement ne seront pas remboursés. Aucune suite ne sera donnée aux demandes illisibles, incomplètes et/ou insuffisamment affranchies. Le présent Jeu est soumis au droit français. En cas de désaccord persistant sur l'application ou l'interprétation du présent règlement, et à défaut d'accord amiable, tout litige sera soumis au tribunal de SAINT-BRIEUC (compétence exclusive).